

Marseille le 2 novembre 1995

AIDES Provence
Planning Familial
CEL
Collectif Gai et Lesbien MP

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,

Nous savons votre intérêt pour le débat qui se poursuit sur la possibilité pour deux personnes vivant ensemble d'établir des liens juridiques entre elles si elles le souhaitent, en dehors des formes acquises aujourd'hui (mariage ou concubinage).

Le Collectif pour le Contrat d'Union Civile qui travaille sur cette question de longue date et la Fédération AIDES se sont mis d'accord sur un projet commun dénommé Contrat d'Union Sociale.

Il nous semble que le moment est venu de donner tout le retentissement possible à ce projet.

Aussi, nous vous proposons la coorganisation par nos 4 associations d'un débat sur ce sujet au cours du mois de janvier 1996, à la Maison des Associations.

Nous prenons contact avec les intervenants qui ont animé le débat du 30 septembre dernier à Paris: MM.Pouliquen et Bach pour le CUC, M.Pedler et Mme pour le CVS (ancien projet Contrat de Vie Sociale, établi par AIDES), qui ont tous, ce jour là, donné un accord de principe.

Nous vous remercions de nous indiquer le plus rapidement possible votre accord pour être coorganisateur de ce débat: participer à sa préparation, à la publicité qui en sera faite et au partage des dépenses occasionnées.

Veillez croire à l'expression de nos sincères amitiés.

Th Ruiz (Aides Provence)
Ch de Leusse (Collectif Gai et Lesbien MP)